Contribution de Triel Environnement à l'enquête publique « Requalification de la RD190 »

Les objectifs annoncés du projet de requalification de la RD190 entre Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine sont tout à fait louables, à savoir :

- Renforcer et améliorer la desserte par les bus depuis la boucle de Chanteloup vers la gare de Poissy
- "Recoudre" le tissu urbain traversé par la RD190 et pallier l'effet de coupure dans un souci d'amélioration du cadre de vie
- Améliorer les conditions de circulation et de sécurité sur la RD190, pour l'ensemble des usagers
- Permettre la requalification de l'entrée de ville de Carrières-sous-Poissy et de favoriser les échanges multimodaux (train, bus, vélos, piétons).

Cela dit, notre association formule les objections suivantes :

1- Nous déplorons que le TCSP (Transport Collectif en Site Propre) s'arrête au Carrefour des 3 Cèdres et ne soit pas prévu jusqu'à Triel-sur-Seine, ce qui permettrait aux habitants de prendre plus facilement le bus pour se rendre sur Poissy. Ignorer la desserte de cette zone d'habitation dense est selon nous un non-sens majeur dans ce projet de requalification.

S'il s'agit réellement d'améliorer le cadre de vie, d'assurer la liaison entre les villes traversées par la RD 190 et de favoriser les échanges multimodaux, **il faut impérativement prolonger le TCSP jusqu'à Triel-sur-Seine.**

2- Concernant les aménagements cyclables, nous notons que le franchissement de la Seine ne fait pas partie du projet, ignorant ainsi un grand danger pour les cyclistes qui doivent se mêler à la circulation automobile à hauteur du pont de Poissy.

S'il s'agit réellement d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité pour l'ensemble des usagers, **il est primordial d'inclure dans ce projet l'aménagement cyclable du pont de Poissy.**

De plus, il semblerait que l'aménagement de la piste cyclable soit repris dans le projet d'aménagement de la zone Ecopole, ce qui signifie qu'il serait encore repoussé. Selon nous, les aménagements cyclables sont non seulement indispensables mais surtout aujourd'hui ils sont devenus urgents : un projet doit toujours tenir compte des impératifs du moment et le vélo est désormais au coeur des problématiques de mobilités en France, où le secteur économique connaît une croissance à deux chiffres. Partout en France, Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy y compris, de plus en plus de citoyens se mettent au vélo pour se déplacer au quotidien. **Ce projet se doit d'être en résonance avec les besoins des citoyens, de la planète et de son climat : l'aménagement de pistes cyclables doit être la priorité.**

3- Concernant l'élargissement de la voie routière, il est reconnu dans le dossier qu'il est prévu pour favoriser la circulation automobile, sans faire mention de l'augmentation de

trafic et l'encombrement que cela induit inévitablement sur la RD190 en général, avec en particulier l'effet de goulet d'étranglement d'une part sur le centre-ville de Triel et d'autre part sur le Pont de Poissy.

S'il s'agit réellement de "recoudre" le tissu urbain traversé par la RD190 et pallier l'effet de coupure dans un souci d'amélioration du cadre de vie, **tout doit être mis en oeuvre pour réduire la circulation automobile au profit des circulations douces.**

4- S'agissant de la préservation de notre biodiversité, **notre association dénonce le projet d'abattage des arbres** sur la section interurbaine entre le Carrefour des 3 Cèdres et Azalys. Le projet ignore en effet la loi du 8 août 2016 n° 2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui prévoit, par l'article 172 L350-3 une protection spécifique des alignements d'arbres : "le fait d'abattre, de porter atteinte à l'arbre, de compromettre la conservation ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres est interdit". Nous rappelons par ailleurs l'importance du rôle de ces arbres dans la lutte contre le changement climatique (absorption du CO2, régulation de la chaleur en période de canicule…)

En conclusion, notre association considère qu'aucun des objectifs annoncés ne sont remplis. Nous pensons que le projet présenté ici ne dit pas son nom et qu'il poursuit en vérité un unique objectif de terminer le dernier tronçon de la Francilienne en préparant la liaison RD190-RD30 avec le projet du Pont d'Achères.
Notre association tient à redire son opposition à tous nouveaux projets d'infrastructures routières favorisant la circulation automobile tels que le bouclage de la Francilienne. **Par conséquent nous prononçons un avis défavorable à ce projet de requalification de la RD190.**